



Le lobbying des associations favorables à l'ordre infirmier continue de plus belle après l'élection présidentielle. La lutte contre la mise en place des ordres professionnels est d'autant plus d'actualité.

Ni bonnes, ni connes, Ni nonnes, ni ordre !!

Le Groupe Ste Anne, constitué d'une kyrielle d'associations nullement représentatives de quoi ni de qui que ce soit, vient d'adresser une lettre ouverte à Monsieur Sarkozy, pour réclamer au plus vite une date d'élection pour la mise en place d'un ordre infirmier début 2008.

Depuis le début, elles présentent l'ordre comme indispensable à la défense de la profession.

Pourtant, ces mêmes associations n'appellent pas au mouvement de mobilisation des étudiants et infirmiers pour :

- **la revalorisation des salaires pourtant urgente pour la profession.** Certains ont même publiquement déclaré que cela ne les concernait pas pour justifier leur refus de soutenir la mobilisation en cours.
- **l'amélioration des conditions de travail et des études.**
- **la reconnaissance des études à BAC + 3**

Ce sont là les vrais problèmes de la profession !

Mais, dans la lettre au président de la République, il y a pire :

« En ce début de mandat, nous vous adressons nos vœux les plus sincères de réussite afin qu'il réponde aux attentes et espérances de l'ensemble de nos concitoyens et apporte à notre système de santé les évolutions nécessaires pour s'adapter aux enjeux présents et à venir.

*Dans ce cadre, les infirmiers ont toujours été, à la place que l'on a bien voulu leur concéder jusqu'à maintenant, **acteurs et moteurs de ces réformes** que ce soit en milieu hospitalier et ambulatoire ».*

*« au nom de ces valeurs et de ces exigences professionnelles essentielles **pour accompagner les réformes** à venir nous souhaitons donc aujourd'hui attirer votre attention sur l'urgence à concrétiser la reconnaissance que les députés et sénateurs, conscients de notre rôle, ont souhaité légitimer par le vote de la loi du 14 décembre 2006... »*

Au moins le message a le mérite de la clarté: **l'ordre doit servir à mettre en place les réformes sanitaires, et continuer cette politique de dégradation du secteur sanitaire.**

↳ Quand on connaît les dégâts causés par les réformes successives qui ont complètement étranglé budgétairement les établissements, ce qui s'est traduit par des baisses d'effectifs, une précarisation des emplois (toujours plus de CDD...)

↳ Chaque salarié du secteur sanitaire en vit quotidiennement les conséquences: dégradation des conditions de travail, des conditions de vie personnelle (changement d'horaire d'un jour sur l'autre, difficultés de prendre les congés) et de la qualité de soins...

Le positionnement de ces associations va donc à l'encontre des intérêts de la profession !

Non, ce n'est pas d'un Ordre dont nous avons besoin !

Surtout au moment où la ministre de la Santé Roselyne Bachelot annonce le 5 juin qu'elle voulait "forcer le pas" dans la restructuration de certaines activités de soins, en particulier la chirurgie et l'obstétrique, au sein des hôpitaux publics, par la fermeture de blocs et regroupement d'hôpitaux, dans le but de répondre à la pénurie médicale

Rappelez-vous en 1989 du slogan : « ni bonnes, ni connes, ni nonnes ! » C'est toujours d'actualité !

Il convient d'y rajouter aujourd'hui un élément, devant la manière dont les tenants de l'Ordre veulent voir traiter la profession en soutenant les réformes : « ni bonnes, ni connes, ni nonnes, ni Ordres ! ».

A l'époque c'est la mobilisation unitaire des personnels de santé qui avait permis une reconnaissance du rôle infirmier et des revalorisations salariales.

**La profession n'avait pas eu besoin d'un Ordre Professionnel.
Elle n'en a toujours pas besoin pour exister !**

Rappelons quand même à ceux qui hésiteraient que :

- **L'Ordre, sera le gendarme de la profession**, chargé des sanctions disciplinaires et n'intervenant **jamais en défense des professionnels!** Drôle de conception de la défense d'une profession !

A noter les sanctions disciplinaires existent déjà pour les fonctionnaires hospitaliers et dans les conventions collectives, mais avec un droit à la défense par l'intermédiaire des représentants syndicaux ou les recours en tribunal administratif ou prud'homal.

Pour les incrédules :
Regardez le Conseil de l'Ordre de Médecins qui veut condamner Patrick Pelloux parce qu'il a critiqué ses collègues libéraux qui n'assurent pas de permanence de soins les week-end et jours fériés. Cela risque de se passer de la même manière pour la profession !

- **L'Ordre, c'est le paiement d'une cotisation.** Il faudrait payer parce qu'il y a obligation d'être inscrit au tableau de l'Ordre pour pouvoir travailler. Or **aujourd'hui, cette inscription se fait auprès des DDASS gratuitement!**

La cotisation sera fixée par le Conseil National de l'Ordre en fonction de ses besoins (qui risquent d'être très importants en matière immobilière, logistique et en représentation internationale). A titre d'exemple, les collègues Kinés paient une cotisation de 300 €uros.

- L'Ordre participerait à l'écriture d'un code de déontologie. Or, **le code de la santé publique définit déjà les règles d'exercice professionnel** (art. R 4311-1 à 4311-15 du CSP) et les rapports entre professionnels ou avec les patients (art. R 4312-33 à 4312-49 du CSP).
Cette instance ne servira donc à rien !

Sud Santé-Sociaux rappelle son opposition à la création des Ordres professionnels qui n'ont comme objectifs que de dédouaner l'Etat de ses responsabilités et balkaniser les professions.

Sud Santé-Sociaux appelle l'ensemble des infirmiers à boycotter le paiement de la cotisation, à constituer partout des collectifs unitaires contre l'ordre.